

Parole d'élus Incompréhension

À l'heure où la transition agroenvironnementale est une donne à laquelle notre agriculture est confrontée, les circuits courts et de proximité sont un des moyens pour répondre à des pratiques plus vertueuses. Favoriser le dialogue entre producteurs et consommateurs est une des missions que se fixe la Chambre d'agriculture depuis plusieurs années. Les équipes techniques, confortées par la position des élus, travaillent à l'accompagnement des agriculteurs en ce sens.

Cependant, force est de constater que les Collectivités ne jouent pas toujours le jeu. Dans le cadre d'appels d'offres, les grossistes sont souvent retenus au détriment des fournisseurs de proximité. À quel moment, allons-nous jouer franc-jeu ? Les consommateurs eux aussi sont tiraillés entre leurs envies alimentaires et leur porte-monnaie. Alors quand vont-ils se comporter en cohérence avec leurs ambitions ?

À un moment où une partie des agriculteurs depuis plusieurs années a fait le choix du bio et des circuits courts, ces derniers se sentent abandonnés. Il est temps que chacun assume ses responsabilités !



Jean-Yves HEURTIN
Président Chambre d'agriculture du Calvados

Ils en parlent Circuits-courts : externaliser ses livraisons

« En production maraîchère, la vente en circuits courts nous a permis de nous faire connaître et de développer notre activité. Très rapidement, nous avons été confrontés à plusieurs problématiques liées à la livraison par nous-mêmes : la capacité limitée de notre véhicule et le temps passé aux livraisons qui augmentait au détriment de notre cœur de métier, la production. Plusieurs hypothèses se sont présentées et l'externalisation d'une partie de nos livraisons en local s'est avérée être le meilleur compromis. Au-delà du coût qui paraît toujours trop élevé au premier abord, c'est un confort appréciable dans notre organisation quotidienne.»



Honorine LEFRANCOIS, EARL des Grands Ormes

Technico-économique

LA LOGISTIQUE EN CIRCUITS COURTS : Ça s'anticipe !

Les 5 questions à se poser en circuits courts :

- Est-ce que mon véhicule répond aux exigences réglementaires ?
- Combien de temps je consacre aux activités logistiques (planification, production, distribution, ...) ?
- Combien ça me coûte d'aller livrer mes produits ?
- Puis-je mutualiser la logistique avec d'autres producteurs ?
- Externaliser le transport, est-ce une bonne idée ?


30% } Coût logistique
= 30% du chiffre
d'affaires généré

8 heures par semaine en
moyenne consacrées
à la livraison } **8 h**

Ce qu'il faut retenir

La logistique comprend un ensemble de tâches aussi variées qu'indispensables (production, transformation, démarchage commercial, préparation de commande, livraison, facturation, ...).

Elodie HARDY METAYER
elodie.hardy-metayer@normandie.chambagri.fr
06 33 60 10 33

 **Pour aller plus loin**

La chambre d'agriculture de Normandie peut vous accompagner sur l'ensemble de ces questions.

En savoir +



AGENDA

Des rendez-vous pour faire le point sur la campagne PAC 2024

Antenne d'Ifs

Le mercredi 7 février à 9h30
Salle des fêtes de Maltot
Place Charles Vauvrecy,
14396 Maltot

Antenne de Bayeux

Le jeudi 8 février à 14h
Salle des fêtes de Formigny
Place Michel Lamy, 14710
Formigny La Bataille

Antenne de Vire

Le jeudi 1^{er} février à 14h
Amphithéâtre LPA de Vire
Tracy
Rue de Caen, 14500 Vire

En savoir +



Soirée CAP2ER

Gaz à effet de serre :

repères et solutions agricoles.

Campus agricole de Vire
20 février 2024 à 20h00



La Chambre recrute !

Nous recherchons 2 collaborateurs pour intégrer nos équipes de Bayeux et Lisieux, en perspective des campagnes Plan Prévisionnel de Fumure et PAC à venir.

Contact :
06 59 65 74 28

BESSIN

Manager son salarié : un travail « bien fait » et une relation gagnant-gagnant

Décider d'embaucher un salarié, c'est choisir de déléguer une partie de son travail à une autre personne pour répondre à différents besoins : faire face à une charge de travail importante, pouvoir se libérer, développer une activité... Selon ce besoin, le profil du salarié sera différent. Être au clair avec son niveau d'exigence, l'organisation souhaitée, est essentiel.

Manager son salarié au quotidien, c'est lui donner les éléments pour que les tâches soient réalisées et que la finition du travail corresponde aux exigences de l'exploitation. Cet aspect est important, mais pas suffisant ; manager, c'est aussi construire une relation de confiance et permettre à chacun de trouver sa place dans le travail pour être serein et satisfait.

Manager son salarié comprend différents aspects : donner des consignes de travail, organiser le planning, recadrer, faire évoluer, former, garantir la sécurité... Cela nécessite du temps et des compétences.

Les Chambres d'agricultures de Normandie proposent des formations dans ce domaine.

Marie-Laurent DUBREUIL
07 64 37 24 43

marie-laurent.dubreuil@normandie.chambagri.fr



Pour aller plus loin...

Évaluez votre pratique de gestion du personnel (auto-diagnostic en ligne)



Obtenez le Label Emploi pour valoriser votre entreprise et fidéliser vos salariés



BOCAGE

Soirée « carbone » le 20 février au Campus agricole de Vire.

L'exploitation laitière du Campus agricole de Vire (420 000 litres de lait produits par 65 vaches sur 82 ha) a réalisé en 2023, avec Fanny LERAY, conseillère lait de l'antenne de la Chambre d'agriculture à Vire, un diagnostic bas-carbone « CAP2ER », outil permettant :

- D'estimer les émissions des trois gaz à effet de serre (méthane, dioxyde de carbone et protoxyde d'azote) et le stockage de carbone de l'activité agricole.
- De mettre en place des solutions pour réduire les émissions et augmenter le stockage de carbone.

À l'occasion de la restitution, le Campus souhaite partager ses résultats, situant les 13 indicateurs calculés par rapport aux références régionales et

nationales : performance nourricière, économie, conditions de travail, biodiversité, qualité de l'air/eau, énergie, changement climatique, sol, autonomie...

Dans un second temps, Florine GERVAIS, Conseillère référente carbone à la Chambre d'agriculture de Normandie, développera les multiples leviers permettant d'améliorer le bilan carbone : gestion de la fertilisation, implantation de légumineuses, autonomie fourragère, stockage de carbone par les prairies, les haies et les rotations longues, économie de carburant...

David DELBECQUE
06 08 75 02 92

david.delbecque@normandie.chambagri.fr



Parmi les leviers d'action sur l'exploitation : pâturage maximum en complément du maïs.



... et plan de gestion durable des 9,3 km de haies (photo Porte Ouverte Innov'Action Haies - 02/2022)

PLAINE

Les expérimentations de printemps dans le Calvados

Plusieurs essais de printemps seront mis en place pour l'année 2024 dans le Calvados. Parmi ceux-ci, différents essais variétaux vont être menés sur lupins et féveroles, tournesols, ou encore maïs grains. Les essais de variétés concernant les lupins et les féveroles permettront d'évaluer la tolérance aux maladies.

À cela vont s'ajouter des expérimentations sur la gestion de la fertilisation du maïs ensilage. À cet effet, des apports de matière organique et/ou minérale



seront testés. Les recherches se tourneront également vers le désherbage du tournesol et du maïs ensilage. Différentes modalités chimiques, mécaniques et mixtes seront testées. Sur le maïs comme sur le tournesol, l'objectif sera de mesurer la faisabilité de programmes de désherbage sans S-métolachlore, qui sera interdit d'utilisation fin 2024.

Plusieurs essais fourrages seront également implantés, dont un portant sur la densité de semis et le mélange variétal de sorgho, ainsi qu'un portant sur l'évaluation de l'intérêt de l'apport de soufre sur les prairies.

Enfin, concernant les légumes, le désherbage sera étudié dans le but de définir des programmes sans métribuzine ou prosulfocarbe en réponse aux changements de réglementation.

Enora RIFFAUD
enora.riffaud@normandie.chambagri.fr
06 59 36 23 94



PAYS D'AUGE

1. Eco-régime, BCAE, rappel des conditions d'octroi des aides

2023 a vu la mise en place d'une nouvelle programmation PAC et de nouvelles règles pour accéder à l'éco-régime via l'une des trois voies : pratiques agricoles et diversité d'assolement, certifications (AB ou HVE) ou par le biais des éléments de biodiversité. La forte pluviométrie de l'automne a perturbé la mise en place des cultures d'automne et certains exploitants pourraient avoir plus de difficulté à réunir les 5 points nécessaires pour bénéficier du montant maximum de l'éco-régime.



Réunion PAC 2023 à Coquainvilliers

En savoir +



Par ailleurs, les BCAE (Bonnes Conditions Agro-Environnementales) dont le cahier des charges a évolué en 2023 doivent être respectées afin d'éviter les pénalités financières. Pour refaire un point sur toutes les aides PAC 2024, nous vous invitons, en présence des représentants de la DDTM, le **24 janvier 2023** à 14h15 sur l'antenne de Lisieux. Merci de vous inscrire auprès de Sylvie FAGRET : 02 31 31 31 85

Beatrice RODTS
beatrice.rodts@normandie.chambagri.fr
06 45 46 34 56

2. Diagnostic agricole du PLUI de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie

Vous avez été sollicités pour répondre à des enquêtes agricoles et nous vous remercions de votre participation. La 2^e phase s'amorce avec un atelier d'échanges auxquels vous êtes invités avec les élus, le 2 février 2024 à la salle Canada de Lisieux.

FORMATIONS

Participez aux formations organisées par les Chambres d'agriculture de Normandie

Adapter mon système fourrager face au changement climatique

2j : 6 et 13 février à LISIEUX
Peggy MALBRANCHE
06 73 53 83 95

Garantir des prairies de qualité pour mes chevaux

2j : 7 et 28 mars à LISIEUX
Peggy MALBRANCHE
06 73 53 83 95

Diversifier ses cultures fourragères pour faire face aux aléas climatiques

1j : 15 février à VIRE
Céline PORET
07 85 44 43 99

DUER : rédiger mon document unique d'évaluation des risques

2j : 1^{er} et 13 février à IFS ou 19 mars et 2 avril à BAYEUX
Catherine GODET
06 75 13 95 92

Démarrer et conduire mon troupeau allaitant

2j : 15 et 22 février à IFS
Catherine GODET
06 75 13 95 92



Informez-vous, inscrivez-vous sur : normandie.chambres-agriculture.fr
rubrique formation





LE CONSEIL AGRICOLE STRATÉGIQUE ENVIRONNEMENTAL ET ÉCONOMIQUE (C.A.S₂E)

UN ATOUT POUR VOUS ET VOTRE ENTREPRISE
de l'installation à la transmission

NOUVEAU DISPOSITIF



TARIFS ET CONDITIONS
D'INTERVENTION SUR DEMANDE



Plus d'informations sur :
normandie.chambres-agriculture.fr
rubrique « Conseils et Services »
Financer un projet



BÉNÉFICIEZ D'UN CONSEIL SUR MESURE
AVEC L'AIDE DE LA RÉGION NORMANDIE

80% DE VOTRE
PRESTATION FINANCÉS*

- **S'installer** (concrétiser son projet ou analyser ses premiers exercices)
- **Améliorer** ses performances (alimentation de son élevage, qualité du sol, production d'énergies)
- **Se projeter** (y voir clair dans ses projets, conversion bio, étude diversification)
- **S'adapter aux enjeux environnementaux et climatiques** (HVE, carbone, haie et agroforesterie)
- **Transmettre**

Pour tout renseignement, **contactez votre antenne !**

Bayeux : 02 31 51 66 33 - Iffs : 02 31 53 55 00

Lisieux : 02 31 31 31 85 - Vire : 02 31 68 11 16

* L'aide Conseil Agricole Stratégique Environnemental et Économique est un dispositif régional dont chaque exploitation peut bénéficier une fois par an à hauteur de 1 500 euros maximum.

Juridique

Nouvelle loi sur la responsabilité des troubles de voisinage ?

Le droit de la responsabilité civile présente une forte dimension humaine et économique. La responsabilité civile peut se définir comme l'obligation de répondre du dommage causé à autrui et d'assumer les conséquences civiles qui en découlent par le biais de la réparation.

Ce droit repose aujourd'hui, pour l'essentiel, sur le code civil, datant de 1804. Dans le panel de la jurisprudence sur la responsabilité civile, on trouve notamment les troubles anormaux de voisinage. La responsabilité pour trouble anormal de voisinage ne résulte en effet pas de la loi, mais d'une création des juges, en vertu du principe selon lequel « nul ne doit causer à autrui un trouble anormal de voisinage ». Au fil des années, les décisions prises sur ce fondement augmentent notamment en ce qui concerne les activités agricoles. Dans ce contexte, une proposition de loi est en discussion au Parlement afin de créer un nouvel article dans le code civil sur la responsabilité civile liée aux troubles excédant les inconvénients de voisinage. Mais elle introduit



également une exonération de responsabilité liée à la pré-occupation. Si l'activité générant les troubles était déjà présente et sans changement dans les conditions de réalisation et si elle est exercée dans le respect de la réglementation, il n'y aurait pas de mise en cause de la responsabilité. Il faut encore attendre le vote définitif pour sa mise en application.

Céline DUREUIL

02 31 70 25 43

celine.dureuil@normandie.chambagri.fr

Brève réglementaire

PAC 2024 : Demandes d'aides ovines (Janvier 2024)

La campagne PAC débute en janvier avec les aides animales. Les éleveurs ovins caprins peuvent demander les aides annuelles entre le 1^{er} et le 31 janvier 2024.

Les aides ovines concernent les éleveurs avec au moins 50 brebis ; l'effectif primable est délimité par une productivité numérique à atteindre de 0,5 agneau vendu/brebis.

Pour le bénéfice d'un soutien prévu comme en 2023 (21 €/brebis + 2 € sur les 500 premières ; + 6 €/brebis pour un nouveau producteur).

En savoir +



Les éleveurs caprins doivent avoir au moins 25 chèvres ; l'aide est proche de 15 €/chèvre et plafonnée à 400 têtes.

Gilles FORTIN

gilles.fortin@normandie.chambagri.fr

07 64 37 23 95



Chamb'Agri 14 est un mensuel édité par la Chambre d'agriculture du Calvados
Directeur de la publication : Jean-Yves Heurtin • Coordination : Théo Florent • Mise en page : Cédric Skrzyniarz
Chambre d'agriculture du Calvados, 6 avenue de Dubna - CS 90218 14209 Hérouville-St-Clair cédex
Tél. 02 31 70 25 25 • Web : normandie.chambres-agriculture.fr • Mél. accueil14@normandie.chambagri.fr
Dépôt légal à parution - ISSN 1145-1270 • Crédits photos : Chambres d'agriculture, sauf mention contraire • Imprimerie NII



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
CALVADOS